

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

**Article 1 : OBJET**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont éditées par le Magasin, sous enseigne BRICOLEX (ci-après « le Magasin »), et dont le siège social est LE CHAMOIS BRICOLEX situé au 5 rue de la rivière 78420 CARRIERES-SUR-SEINE.

Les présentes CGV sont applicables entre le Magasin et toute personne qui y effectue un achat de produit (ci-après le « Client »). Elles ont pour objet de régir l'ensemble des relations contractuelles entre le Magasin et le Client.

Elles sont réputées acceptées sans réserves par le Client dès l'achat d'un produit (ci-après le ou les « Produit(s) »). Le Client peut les consulter librement à l'accueil du Magasin.

**Article 2 : PRODUITS**

Les Produits sont proposés par le Magasin dans la limite des stocks disponibles.

Le Client est invité à se rapprocher d'un conseiller de vente afin de prendre connaissance des caractéristiques essentielles du Produit avant l'achat, si celles qui sont produites sur l'emballage du Produit lui paraissent insuffisantes.

**Article 3 : PRIX**

Les prix affichés en Magasin tiennent compte des éco-contributions et de la TVA au taux applicable en vigueur.

Il est précisé que les éventuelles réductions de prix appliquées aux Produits, ou tout autre avantage consenti au Client, ainsi que les modalités qui leurs sont applicables, sont indiquées directement en Magasin.

**Article 4 : PAIEMENT**

Différents moyens de paiement sont proposés au Client pour régler ses achats, la carte bancaire ou les espèces. Pour ces moyens de paiement, le Magasin s'engage à respecter les dispositions légales en vigueur, notamment les seuils légaux applicables.

**Paiement en espèces**

Le paiement en espèces est plafonné à 1.000 (mille) euros en vertu de l'article L.112-6 du Code monétaire et financier et du décret n°2015-741 du 24 juin 2015.

**Paiement par carte bancaire**

Le Magasin accepte les cartes bancaires à concurrence du plafond déterminé entre le porteur et sa banque. Le Magasin se réserve le droit de refuser toute carte bancaire laissant présager d'un éventuel risque de fraude ou d'impayé.

**Acomptes**

Dans le cadre d'une commande, le Magasin a la possibilité de demander au Client le versement d'un acompte correspondant à au moins 50% du montant TTC de la commande.

**Réserve de propriété**

Les marchandises livrées restent la propriété du Magasin jusqu'au paiement intégral de leur prix. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des marchandises. Le transfert des risques du Produit s'opère néanmoins entre les mains du Client à compter de la délivrance des Produits.

**Article 7 : PROGRAMME FIDELITE**

La société LE CHAMOIS BRICOLEX situé au 5 rue de la rivière 78420 CARRIERES-SUR-SEINE. a mis en place dans les magasins à enseigne BRICOLEX un programme de fidélisation de clientèle par l'intermédiaire d'une Carte dite de « Fidélité » (ci-après la « Carte »). Ce programme permet au titulaire de la Carte de collecter des points fidélité et de bénéficier d'offres spéciales.

Les points fidélité ainsi collectés sont convertibles en cagnotte à valoir dans les Magasins.

Cette Carte n'est en aucun cas constitutive d'une carte de paiement. Elle peut être obtenue auprès du Magasin, en remplissant le « Formulaire d'adhésion » disponible dans le Magasin et sur le site www.bricolex.fr. Seules les personnes physiques âgées de plus de 18 ans peuvent se voir remettre la Carte et en faire valoir les droits.

Pour consulter le détail des différentes offres et avantages proposés par la carte, le Client est invité à se référer aux Conditions générales d'utilisation de la carte de fidélité disponible en Magasin.

**Article 8 : REPRISE DES PRODUITS**

Le Magasin s'engage à reprendre tous les produits (hors sur-mesure et commande spéciale) qui lui ont été achetés dans un délai de 15 jours, sur présentation du ticket de caisse du Produit et dans l'emballage d'origine. Ce délai est porté à 30 jours si le client est porteur de la carte de fidélité.

Le client peut choisir un avoir ou un remboursement total.

Il est entendu par produit sur-mesure : un produit qui a été redimensionné et/ou personnalisé.

Pour être repris, le Produit doit se trouver dans son emballage d'origine. Il doit être en bon état esthétique et de fonctionnement.

**Article 9 : GARANTIES LEGALES****Garantie de conformité**

Le Magasin est tenu des défauts de conformité du Produit au contrat dans les conditions des articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation.

Sous réserve de la présentation d'une preuve d'achat, le Client dispose d'un délai de deux (2) ans à compter de la délivrance du Produit pour faire valoir la garantie légale de conformité. Durant les six (6) premiers mois suivant la délivrance du Produit, le Client est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité, celle-ci pesant sur le Magasin. Ce délai est porté à vingt-quatre (24) mois à compter du 18 mars 2016.

En cas de défaut de conformité, le Client choisit entre la réparation et le remplacement du Produit. Toutefois, le Magasin peut ne pas procéder selon le choix du Client si cela entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité proposée, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Si toutefois aucune des solutions envisagées ne peut être mise en œuvre dans le mois suivant la réclamation, le Client aura la possibilité de demander une diminution du prix ou la résolution de la vente à savoir rendre le bien et se faire restituer le prix. La résolution de la vente peut ne pas être acceptée si le défaut de conformité est mineur. Il est entendu par défaut de conformité mineur : un défaut esthétique qui n'impacte pas la fonctionnalité du produit.

**Garantie des vices cachés**

Le Magasin est tenu des vices cachés du Produit dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil.

Sous réserve de la présentation d'une preuve d'achat, le Client peut faire valoir la garantie des vices cachés dans un délai de deux (2) ans à compter de la découverte du vice. Pour bénéficier de la garantie des vices cachés, le Client doit apporter la preuve que le vice était non apparent, existait lors de l'achat et rend le Produit impropre à l'usage auquel on le destinait ou diminue très fortement cet usage. Si le Client apporte une telle preuve, il pourra choisir entre rendre le produit et se faire restituer le prix, ou de garder le produit et de se faire rendre une partie du prix conformément à l'article 1644 du Code civil.

La garantie légale de conformité et la garantie des vices cachés s'appliquent indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie.

**Article 10 : GARANTIE COMMERCIALE**

Certains Produits peuvent bénéficier d'une garantie commerciale. Elle est facultative et ne se substitue pas aux garanties légales.

La garantie commerciale est consentie au Client au moyen d'un écrit remis lors de l'achat du Produit, et peut notamment être mentionnée sur la notice, le packaging du Produit ou dans un contrat écrit spécifique.

Cet écrit définit le contenu et les modalités de mise en œuvre de la garantie, notamment sa durée. Il est précisé que le bénéfice de la garantie commerciale est subordonné à la présentation d'une preuve d'achat.

La garantie commerciale est en principe gratuite. Toutefois, le Magasin peut proposer au Client une garantie payante appelée « extension de garantie ».

**Article 11 : SAV**

En cas de dysfonctionnement ou de défaut du Produit, le Client doit immédiatement cesser de l'utiliser et en aviser sans délai le Magasin. Il est précisé que le Magasin, son fournisseur ou son réparateur agréé restent les seuls décisionnaires de la nécessité de réparer ou remplacer le Produit, ainsi que de la possibilité de faire valoir ou non la garantie. En cas de refus de garantie, des frais de gestion pourront être demandés au Client par le Magasin. Dans le cas où le Client ne pourrait pas bénéficier des garanties énoncées aux articles 9 et 10 des présentes CGV, le Magasin pourra décider de proposer ou pas au Client des solutions de réparation ou des prestations d'entretien.

**Dépôt du produit**

Tout Client souhaitant bénéficier du service après-vente du Magasin (réparations hors garantie, opérations d'entretien courant, commandes de pièces détachées...) s'engage à fournir une identification précise du Produit (marque, modèle, référence, n° de série, puissance, ancienneté du Produit), afin que le SAV puisse procéder aux réparations ou commandes de pièces détachées adaptées. En cas de communication d'informations erronées de la part du Client, la responsabilité du Magasin ne saurait être engagée et toute nouvelle commande fera l'objet d'une nouvelle facturation.

**Devis**

Dans le cadre d'un service après-vente hors garantie, le Client devra s'acquitter auprès du SAV de frais de devis de 40 euros TTC dès la prise en charge du dossier. Ces frais correspondent au montant demandé au Client pour réaliser le devis de réparation. Leur montant peut varier.

Le Client est invité à se rapprocher du Magasin afin de connaître le montant exact de ces frais de devis.

Le Client dispose d'une période de 1 mois à compter de la réception du devis pour faire part au Magasin de son acceptation ou son refus quant à l'intervention proposée. Au-delà de ce délai, le Magasin se réserve la possibilité de modifier la teneur du devis, et notamment de se conformer aux éventuelles évolutions tarifaires intervenues. Au moment du dépôt du Produit, le Client peut éventuellement définir avec le Magasin un montant à concurrence duquel la réparation ou l'entretien seront réalisés sans nécessité d'accord préalable de la part du Client.

En cas d'accord préalable ou d'acceptation du devis par le Client, les réparations seront effectuées ou les pièces seront commandées aux frais de ce dernier, étant précisé que les frais de devis seront déduits du montant total de la facture.

**Retrait du Produit**

Une fois le Produit réparé ou les pièces détachées disponibles, le Client sera averti de la disponibilité de son Produit auprès du SAV du Magasin. A défaut de retrait du Produit dans un délai de 3 mois, et après réception d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée sans réponse, le Magasin se réserve la possibilité de procéder à la destruction du Produit, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée ultérieurement.

En cas de refus du devis par le Client, le Produit sera restitué démonté au client. Dans ce cas, les frais de devis resteront à la charge du Client.

**Délais**

Les éventuels délais figurant sur le bon de prise en charge SAV ainsi que ceux figurant sur les devis sont donnés à titre indicatif. Des aléas indépendants de la volonté du Magasin peuvent intervenir, occasionnant un non-respect des délais indiqués. La responsabilité du Magasin ne saurait être engagée à ce titre.

**Garantie des réparations**

Les réparations effectuées sur le Produit sont garanties 3 mois. Cette garantie ne correspond en aucun cas à une prolongation de la garantie commerciale du Produit.

**Pièces détachées**

Le Magasin s'engage à communiquer au Client la disponibilité des pièces détachées indispensables au bon fonctionnement du Produit dès lors qu'il aura lui-même eu une information claire et précise de la part du fournisseur.

**Article 12: REPRISE DES EEE****Reprise « un pour un »**

En vertu de l'article R.543-180 du Code de l'environnement, lors de la vente d'un équipement électrique ou électronique (ci-après les « EEE »), le Magasin reprend gratuitement les équipements électriques et électroniques usagés dont le Client se défait, dans la limite de la quantité et du type de Produit vendu.

En vertu de l'arrêté du 8 octobre 2014 relatif aux conditions de mise en œuvre de cette obligation, la reprise du Produit s'effectue selon les modalités suivantes :

- Enlèvement du Produit en Magasin : reprise de l'équipement usagé sur le lieu de vente.

D'autres lieux de collecte existent en fonction notamment de la taille du produit. Le Client peut :

- Faire appel à des organisations à vocation sociale telles qu'ENVIE, Emmaus...
- Le déposer en déchetterie ou tout système mis en place par les municipalités, dans des points relais, de collecte

**Reprise un pour zéro**

En vertu de l'article R.543-180 du Code de l'environnement, lorsque la surface de vente dédiée aux EEE dépasse 400m<sup>2</sup>, le Magasin reprend, sans obligation d'achat, les EEE usagés dont toutes les dimensions extérieures sont inférieures à 25cm. Les magasins BRICOLEX n'ayant aucune surface dédiée aux EEE de plus de 400m<sup>2</sup>, aucune reprise de un pour zéro n'est acceptée.

**Article 13 : RESPONSABILITE**

Le magasin ne pourra en aucun cas être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect subi par le Client ou un tiers qui ne relèverait pas directement de son seul fait, et notamment de tout préjudice subi du fait d'une utilisation inappropriée du Produit par le Client. La responsabilité du Magasin ne pourra être engagée en cas de non-respect, partiel ou total, des présentes CGV par le Client. Le Magasin peut s'exonérer de toute ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve de l'inexécution ou de la mauvaise exécution des présentes CGV par le Client.

Le Magasin peut s'exonérer totalement de sa responsabilité en cas de force majeure. Sont notamment réputés évènements de force majeure, les incendies, les inondations, tremblements de terre, tempêtes, arrêts des réseaux de télécommunication, ainsi que les grèves totales ou partielles de nature à entraîner une désorganisation interne ou externe.

#### **Article 14 : GESTION DES LITIGES**

**Etape 1.** En cas de litige à l'occasion d'un achat en Magasin, le Client peut adresser une réclamation écrite au Magasin, dont les coordonnées figurent sur sa facture et/ou son ticket de caisse.

**Etape 2.** Si le Client n'est pas satisfait de la réponse apportée par le Magasin, ou en cas d'absence de réponse, et conformément aux dispositions du code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le Client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par LE CHAMOIS BRICOLEX. Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est : MEDIATION SOLUTION. Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- Voie électronique : <https://sasmediationsolution-conso.fr/>
- Voie postale : MEDIATION SOLUTION, 222 chemin de la bergerie 01800 SAINT JEAN DE NIOST

La solution proposée par le Médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de Médiation.

#### **Article 15 : DROIT APPLICABLE**

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. En cas de litige, une solution amiable sera au préalable recherchée. Tout litige relatif à l'exécution des présentes CGV sera de la compétence exclusive des juridictions françaises.

#### **Article 16 : DONNEES PERSONNELLES**

Les données collectées sont nécessaires au traitement et à la gestion commerciale de la commande du Client. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique pour les finalités suivantes:

Gestion des clients; opérations relatives à la prospection; l'élaboration de statistiques commerciales; l'organisation de jeux concours, loteries ou toutes opération promotionnelle; la gestion des demandes de droit d'accès, rectification et opposition; la gestion des impayés et du contentieux et la gestion des avis des personnes et des produits, services ou contenus. Les destinataires des données sont le Magasin et la société LE CHAMOIS BRICOLEX. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Il peut accéder aux informations le concernant en s'adressant au responsable du traitement : LE CHAMOIS BRICOLEX, 5 Rue de la Rivière 78420 CARRIERES-SUR-SEINE. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.